

## PROVINCE DE QUÉBEC

### MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

18 mai 2022

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dix-huitième jour du mois de mai deux mille vingt-deux (18-05-2022) à compter de dix-neuf heures douze minutes (19 h 12) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles;
- Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

#### Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 19 h 12.

#### Adoption de l'ordre du jour

Re 22-05-89

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2022;
4. Adoption des comptes à payer;
5. Présentation et adoption des états financiers 2021 de la MRC de Mékinac;
6. Présentation et adoption des états financiers 2021 des Territoires non organisés;
7. Correspondance;
8. Présence d'Appartenance Mauricie : Présentation du calendrier historique 2023;
9. Octroi d'un contrat pour l'entretien ménager du bâtiment administratif;
10. Embauche d'un étudiant pour la saison estivale;
11. Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations;
12. Fonds Région Ruralité (FRR) :
  - a) Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional des MRC :

- i. Adoption du rapport d'activité au 31 décembre 2021;
  - ii. Projet Mékinac Récolte;
  - iii. Étude de faisabilité pour le développement d'un projet agricole et/ou agroalimentaire;
- b) Volet 3 – Signature innovation :
  - i. Autorisation de signer un contrat avec une firme de communication/marketing;
- c) Volet 4 – Soutien à la vitalisation :
  - i. Adoption des recommandations du comité de vitalisation;
  - ii. Adoption de la reddition de compte au 31 mars 2022;
- 13. Acceptation d'une offre de service pour le projet d'identification et d'identité visuelle;
- 14. Autorisation de procéder à un appel d'offres pour une étude de faisabilité de circuits cyclables sur le territoire de Mékinac;
- 15. Autorisation de renouveler l'entente de partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ);
- 16. Dépôt du bilan du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de Mékinac (2017-2021);
- 17. Autorisation de produire une demande de financement pour la révision du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de Mékinac;
- 18. Demandes d'aide financière :
  - a) Fondation québécoise du cancer;
  - b) Souper-bénéfice du Camp Val Notre-Dame;
  - c) Souper-bénéfice du Club de Golf le Saint-Rémi;
- 19. Asphaltage du stationnement de la MRC;
- 20. Balisage de la rivière Saint-Maurice pour 2022;
- 21. Collecte et transport des matières organiques;
- 22. Avis de conformité de règlements d'urbanisme :
  - a) Règlement 512-2022 modifiant le règlement de zonage numéro 347-2014 de la ville de Saint-Tite;
  - b) Règlement 513-2022 modifiant le règlement numéro 384-2016 relatif aux usages conditionnels de la ville de Saint-Tite;
- 23. Autorisation de signer une entente avec Bell pour le service 911 dans les Territoires non organisés;
- 24. Travaux de voirie sur le chemin des Bêtes puantes dans les Territoires non organisés;
- 25. Varia :
  - a) Priorisation des demandes au fonds d'aide aux villégiateurs sur les terres publiques;
- 26. Questions de l'assemblée;
- 27. Levée de l'assemblée.

### **3. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 avril 2022**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 20 avril 2022 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2020.

- Adopté à l'unanimité -

#### **4. Adoption des comptes à payer incluant les dépenses autorisées par délégation**

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

##### **1<sup>re</sup> liste**

##### **M.R.C. DE MÉKINAC**

<b><u>Rémunération des employés (es) (4 semaines)</u></b>	<u>128 740.92</u>
---	-------------------

<b><u>Déplacement des employés (es)</u></b>	<u>3 180.34</u>
---	-----------------

##### **Fournisseurs de biens et services**

Hydro-Québec	1 504.44
Telus Mobilité	206.29
Telus Québec	406.76
Batterie Mauricie	46.36
Service de paie Desjardins	259.55
Esri Canada - Renouvellement	14 636.33
Syndicat des employés	1 666.81
Energycle	40 161.74
Androïde	516.64
Microgest Informatique	107 553.97
Club de Golf Le Saint-Rémi - Abonnement corporatif	1 724.63
Distribut'eau Plus	26.00
Marcel Perron	1 439.96
Direction de la gestion du fonds de l'information foncière	320.00
GSC Communication	86.23
Meubles Jacob	320.78
Ici Médias - Appel d'offres entretien ménager	251.56
La Capitale Assurance collective	27 572.08
Cansel	219.43
Thomson Reuters	907.20
Servitech	6 738.82
Innovation et développement économique Trois-Rivières	6 500.00
Coopérative nationale de l'information indépendante	747.34
Municipalité de Sainte-Thècle	23.96
Le Nouvelliste	747.34
Défi des Demois'Ailes	500.00
RREMQ	32 520.43

CDC	55.00
Oze Publicité	57.49
Remboursement trop payé demande révision	60.00
Visa Desjardins	
Roadpost	47.20
Registre foncier	2.00
Microsoft	258.22
Jaja - Concorde	36.57
Facebook - Publication	28.75
Inscription 5e Rdv du développement local et régional	2 431.71
Projet casque virtuel	4 829.32
Supports-écrans	113.87
Hôtel Manoir Victoria - hébergement ADGMRCQ	447.80
Boulangerie Germain	232.53

Total fournisseurs : 256 205.11

### **Fonds région ruralité volet 2**

Biothec Foresterie	6 450.00
Loisirs-Ville de St-Tite	50 000.00
Bulbi-Serres Enr.	405.00

Total FRR2 : 56 855.00

### **FLI/FLS**

Construction Richard Champagne FLI	75 000.00
Construction Richard Champagne FLS	75 000.00
Biothec Foresterie FLI	28 550.00
Biothec Foresterie FLS	28 550.00
Bar Le Brinadon PAUPME	9 200.00
Société infrastructure Mékinac FLI COVID	17 631.33

Total FLI/FLS : 233 931.33

### **Activité de loisir/culture**

Résidence Le Béli - Aide financière Culture Mékinac	416.50
Marché Pronovost	63.23
Municipalité de Lac-aux-Sables - Aide financière	500.00
Unité régionale de Loisir et de Sport de la Mauricie-Adhésion	1 000.00

Total Loisir/Culture : 1 979.73

### **Communauté entrepreneuriale**

Charcuterie Lignée RR2 - Gala Osentreprendre	489.30
--	--------

Total Communauté entrepreneuriale : 489.30

### **Promotion Touristique**

OZ Design	3 050.29
-----------	----------

Total Tourisme : 3 050.29

### **Campagne automnale**

Ici Médias - Publicité défi 10-52	516.24
-----------------------------------	--------

Total campagne automnale: 516.24

### **Programme de rénovation de l'habitat**

Programme RénoRégion-Ste-Thècle-PRR0110	7 105.53
---	----------

Aide financière-Pyrrhotite-PYRH-02-0592-St-Tite	948.55
---	--------

Total Rénovation de l'habitat : 8 054.08

### **Baux de villégiature**

Harnois	269.51
---------	--------

Total Baux de villégiature : 269.51

### **Cour municipale**

Ici Médias - Préavis vente pour taxes	600.17
---------------------------------------	--------

SAAQ	159.21
------	--------

Remboursement constat 806662304	24.00
---------------------------------	-------

Remboursement constat 806808908	103.00
---------------------------------	--------

Ministre des Finances	11 850.00
-----------------------	-----------

Bavac	1 119.00
-------	----------

Purolator	94.28
-----------	-------

Denis Carpentier	100.00
------------------	--------

Étude Cloutier, Samson & Francoeur - Avis vente pour taxes	521.55
--	--------

Ville de La Tuque - remb contraventions	79.00
---	-------

Monsieur Pierre Bordeleau	1 076.27
---------------------------	----------

Total Cour municipale : 15 726.48

**Grand total : 708 998.33**

## **PARC INDUSTRIEL**

Les Excavations Jovanex Inc. - Déneigement	1 207.24
--	----------

Total Parc industriel : 1 207.24

## **TNO DE MÉKINAC**

Remb taxes 7020_90_3041	60.39
-------------------------	-------

Propriétaires rive Ouest St-Maurice - aide financière	17 500.00
---	-----------

Municipalité de Trois-Rives - taxes	2 088.91
-------------------------------------	----------

Total TNO : 19 649.30

### **2<sup>e</sup> liste**

#### **MRC DE MÉKINAC**

<b><u>Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois)</u></b>	<u>1 062.07</u>
--	-----------------

<b><u>Rémunération des maires</u></b>	<u>9 793.12</u>
---------------------------------------	-----------------

#### **Fournisseurs de biens et services**

Xerox Canada	275.71
--------------	--------

Fournitures de bureau Denis	130.20
-----------------------------	--------

GSC Communication Inc.	86.23
------------------------	-------

L'Hebdo Mékinac/Des Chenaux	248.35
-----------------------------	--------

Distribut'eau Plus	58.50
--------------------	-------

Purolator	7.15
-----------	------

Batterie Mauricie	46.36
-------------------	-------

Meubles Jacob	320.78
---------------	--------

Total fournisseurs : 1 173.28

#### **RSE**

L'Hebdo Mékinac/Des Chenaux	1 467.08
-----------------------------	----------

Total RSE : 1 467.08

### Activité de loisir/culture

URLSM	1 000.00
-------	----------

Total Loisir/Culture : 1 000.00

### Fonds région ruralité volet 2

Chambre de commerce de Mékinac	3 012.00
--------------------------------	----------

Club de golf Tawachiche	10 945.00
-------------------------	-----------

Total FRR2 : 13 957.00

### Baux de villégiature

Harnois Énergies	269.51
------------------	--------

Total Baux : 269.51

### Cour Municipale

Monsieur Denis Carpentier - Gardien séance Cour	100.00
---	--------

Total Cour municipale : 100.00

**Grand total : 28 822.06**

### TNO DE MÉKINAC

Remboursement taxes 5000 11 7088	388.79
----------------------------------	--------

Remboursement taxes 4797 65 5795	78.30
----------------------------------	-------

Total TNO : 467.09

Je, soussignée, Nathalie Groleau, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 18 mai 2022.

Nathalie Groleau  
Greffière-trésorière

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 18 mai 2022 totalisant 737 820.39 \$ pour la MRC, 1 207.24 \$ pour le parc industriel régional et 20 116.39 \$ pour les TNO.

#### **5. Présentation et adoption du rapport financier 2021 de la MRC de Mékinac**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

#### **6. Présentation et adoption du rapport financier 2021 des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

#### **7. Correspondance**

La greffière-trésorière fait la lecture de la correspondance suivante :

- Madame Andrée Laforest, ministre responsable de FRR nous annonce que la MRC bénéficiera d'une somme de 1 517 561 \$ pour l'année 2022-2023 dans le cadre du volet 2;
- La Direction de la santé publique et responsabilité populationnelle du CIUSSS MCQ nous informe que la demande d'aide financière dans le cadre de la Mesure 13.1 soutien aux actions en matière de sécurité alimentaire visant les personnes à faible revenu – Mékinac Récolte, est acceptée;
- Accusé réception de Laurie Saindon, conseillère politique au Cabinet du ministre de la Famille, concernant notre résolution sur l'accessibilité aux services de garde dans la MRC de Mékinac et que celle-ci sera prise en considération lors de l'évaluation des besoins au cours des prochaines années;
- Remerciements de l'association pour la protection du Lac des Pins inc., concernant l'octroi d'aides financières;
- Monsieur Jean-Pierre Dansereau, directeur général de Rexforêt, nous informe sur la sylviculture des jeunes forêts du Québec;
- Résolution de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban concernant la demande de maintien du service de téléphone public sur le territoire de la municipalité;
- Résolution 165-0422 de la MRC de Brome-Missisquoi concernant les règlements pour l'accès à l'habitation abordable pour tous;

#### **Appui à la MRC de Brome-Missisquoi : Modification des règlements pour l'accès à l'habitation abordable pour tous**

CONSIDÉRANT la résolution 165-0422 de la MRC Brome-Missisquoi concernant l'accès à l'habitation abordable pour tous et que la MRC de Mékinac est en accord avec leurs demandes;

CONSIDÉRANT l'importance des logements sociaux et de logements abordables et le maintien d'un programme visant la création de logements abordables, la révision de la loi sur l'expropriation pour l'acquisition d'immeubles par les municipalités, la remise en état rapide des logements en mauvais état;



Re 22-05-92

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la MRC Brome-Missisquoi dans leurs démarches auprès du de la Société d'Habitation du Québec afin d'améliorer l'offre de logements abordables;

- Résolution 2022-04-124 de la MRC de l'Érable concernant les enjeux environnementaux et de la fiscalité municipale en appui aux propos de la mairesse de Nicolet;

**Appui à la MRC de l'Érable : Enjeux environnementaux et de fiscalité municipale**

CONSIDÉRANT la résolution 2022-04-124 de la MRC de l'Érable concernant les enjeux environnementaux et de la fiscalité municipale en appui aux propos de la mairesse de Nicolet;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est en accord avec les propos de la mairesse de Nicolet concernant les défis liés aux enjeux environnementaux et de la fiscalité municipale;

Re 22-05-93

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer les propos de la mairesse de Nicolet et de demander au Gouvernement d'amorcer un réel chantier sur la révision en profondeur de la fiscalité municipale afin de permettre aux municipalités de mieux faire face à leurs obligations en matière de protection de l'environnement et de développement.

- Résolution 2022-R-AG094 de la MRC Vallée-de-la-Gatineau concernant le Renouveau de l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec;
- Résolution de la Ville de Saint-Tite, de la municipalité de Hérouxville, concernant le redécoupage des circonscriptions électorales;
- Résolution de la municipalité de Hérouxville en appui à la notre résolution 22-03-59 en matière d'accessibilité aux services de garde dans Mékinac;
- Résolution de la municipalité de Hérouxville concernant la collecte des matières organiques;
- Mise en demeure transmise par monsieur et madame Claude St-Amand concernant les constats d'infraction émis contre eux par la Ville de Saint-Tite;
- Résolution 197-12-04-22 de la Ville de Shawinigan concernant une demande au ministère des Transports du Québec pour un lien cyclable sur la rivière Saint-Maurice;

**Appui à la Ville de Shawinigan : Demande au ministère des Transports du Québec un lien cyclable sur la rivière Saint-Maurice entre les secteurs Grand-Mère et Saint-Georges**

CONSIDÉRANT la résolution 197-12-04-22 de la Ville de Shawinigan concernant une demande au ministère des Transports du Québec pour un lien cyclable sur la rivière Saint-Maurice;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucun lien cyclable entre les secteurs Saint-Georges et Grand-Mère de la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT qu'un nouveau lien cyclable serait aux bénéfices des cyclistes du Québec et assurerait leur sécurité;

Re 22-05-94

Monsieur Michel Rheault, maire de Sainte-Thècle propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'appuyer la Ville de Shawinigan dans sa demande au ministère des Transports de

voir à la réalisation, à ses frais, d'un lien cyclable sur la rivière St-Maurice entre les secteurs Grand-Mère et Saint-Georges.

### **Dépôt de la correspondance**

Re 22-05-95 Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le dépôt de la correspondance.

### **8. Appartenance Mauricie – Présentation des calendriers historiques**

CONSIDÉRANT la présentation d'Appartenance Mauricie concernant les calendriers historiques pour 2023 ayant pour thème : Solidarité mauricienne;

CONSIDÉRANT la demande de financement par l'achat de calendriers;

Re 22-05-96 Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'acheter 25 calendriers au coût de 10 \$ chacun pour un montant total de 250 \$.

### **9. Octroi d'un contrat pour l'entretien ménager du bâtiment administratif**

Ce point est reporté à une séance ultérieure

### **10. Embauche d'un étudiant pour la saison estivale**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faire de la promotion touristique durant la période estivale;

Re 22-05-97 Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de procéder à l'embauche d'un étudiant pour la période estivale afin de promouvoir les attraits touristiques de la région, et ce au taux horaire de 15 \$.

### **11. Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 14 mars 2022, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FRR – Volet 2 entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 22-05-98 Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

Les Charcuteries Lignée RR2 inc.  
10 000 \$ FRR Volet Entreprises privées-Innovation;  
37 500\$ FLI;  
35 000 \$ FLS;

Patrick Duchesne (compagnie à être formée)  
Subvention de 50% des frais admissibles pour un maximum de 1 600 \$ FRR Volet Entreprises privées-Soutien aux entreprises;

9091-8582 Québec inc. (Teintures et calfeutnants St-Tite)

Subvention de 50% des frais admissibles pour un maximum de 3 750 \$ FRR Volet Entreprises privées-Soutien aux entreprises;

Libération des sommes autorisées mais non utilisés en lien avec les programmes lancés par le Gouvernement du Québec COVID-19.

## **12. Fonds Régions Ruralité (FRR)**

### **a) i) Volet 2-Adoption du rapport d'activité au 31 décembre 2021**

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a délégué à la MRC de Mékinac la gestion de sommes liées à l'entente relative au Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2;

CONSIDÉRANT que cette entente vise à favoriser le développement local et régional sur le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que le ministère demande à la MRC de produire une reddition de comptes ainsi qu'un rapport annuel d'activités couvrant l'année 2021;

CONSIDÉRANT que la MRC a employé ces sommes conformément aux objets et conditions d'utilisation du Fonds tel qu'ils sont prévus à l'entente;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activités doit être disponible sur le site Internet de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT le rapport annuel d'activité du Fonds région ruralité (FRR) – Volet 2, préparé par madame Julie Robillard, coordonnatrice du FRR – Volet 2;

Re 22-05-99

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver le rapport annuel du FRR – Volet 2 en date du 31 décembre 2021, tel que déposé et de le publier sur le site internet de la MRC.

### **a) ii) Volet 2-Projet Mékinac-Récolte**

CONSIDÉRANT que la demande d'aide financière de 15 454 \$ qui a été déposée au programme de la mesure 13.1 du PAGIEPS au CIUSSS MCQ pour le démarrage du projet Mékinac Récolte a été acceptée;

CONSIDÉRANT que la MRC Mékinac a besoin de se doter d'une ressource dédiée à la coordination du projet sur son territoire;

Re 22-05-100

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que Madame Pascale Dion, déjà employée par la MRC Mékinac, soit la ressource dédiée à la coordination et au lancement du projet Mékinac Récolte à raison d'une journée par semaine et de prévoir une somme de 2 000 \$ dans l'enveloppe du Fonds régions et ruralité (FRR) – Volet 2 pour compléter le financement de ce projet pour la communication et la tenue d'événements.

**a) iii) Volet 2-Étude de faisabilité pour le développement d'un projet agricole et/ou agroalimentaire**

Ce point est reporté à une séance ultérieure

**b) i) Volet 3-Autorisation de signer un contrat avec une firme de communication/marketing**

CONSIDÉRANT qu'en janvier 2021 la MRC a signé un protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation afin d'établir la signature de la MRC;

CONSIDÉRANT que ce protocole prévoit une aide financière de 32 000 \$ pour le financement de la démarche de définition du projet signature;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2021 la MRC a signé un avenant à ce protocole afin de prolonger le délai de réalisation de la démarche;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher une firme de communication / marketing pour réaliser ce mandat;

Re 22-05-101

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer une entente avec une firme de communication/marketing pour la réalisation de ce mandat et que la somme ne dépasse pas le montant alloué pour cette démarche.

**c) i) Volet 4-Adoption des recommandations du comité vitalisation**

CONSIDÉRANT les recommandations du comité vitalisation du FRR – Volet 4, relatives aux investissements dans le cadre de l'entente concernant le Fonds régions et ruralité, volet 4- soutien à la vitalisation (FRR, volet 4) et suivant les règles de fonctionnement du comité établies;

CONSIDÉRANT que les fonds sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 22-05-102

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'entériner les décisions du comité de vitalisation pour le dossier suivant, le tout aux conditions établies au protocole d'entente et d'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Groleau à signer les documents afférant au projet précité au nom de la MRC de Mékinac :

- Remise sur pied et maintien des services de proximité à Saint-Adelphe : **FRR-V4-22-04**  
Stéphane Lamy, Coop de solidarité de Saint-Adelphe  
27% du projet jusqu'à concurrence de 100 000 \$
- Étude de faisabilité de circuits cyclables : **FRR-V4-22-05**  
MRC de Mékinac  
90% du projet jusqu'à concurrence de 80 000 \$
- Identification touristique de Mékinac : **FRR-V4-22-06**  
MRC de Mékinac  
85% du projet jusqu'à concurrence de 19 750 \$

- Remise sur pied et maintien des services de proximité à Saint-Adelphé : **FRR-V4-22-04**  
Patrick Duchesne  
3.9% du projet jusqu'à concurrence de 70 000 \$

**c) ii) Volet 4-Adoption de la reddition de compte au 31 mars 2022**

CONSIDÉRANT que l'article 4.16 de l'entente de vitalisation signée avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation prévoit que la MRC doit produire, adopter, déposer sur son site web et transmettre annuellement au ministère un rapport d'utilisation des sommes;

CONSIDÉRANT le rapport produit par M. Alexis Rheault, coordonnateur à la vitalisation et aux communications;

Re 22-05-103

EN CONSÉQUENCE, madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver le rapport annuel du Fonds régions et ruralité – Volet 4 en date du 31 mars 2022, tel que présenté et de le publier sur le site internet de la MRC.

**13. Acceptation d'une offre de service pour le projet d'identification et d'identité visuelle**

CONSIDÉRANT que la MRC a lancé un appel d'offres qualitatif sur invitation pour un projet d'identification et d'identité visuelle pour le secteur du tourisme;

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu trois soumissions, dont la qualité a été dûment évaluée selon les critères prévus dans l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT le calcul de pointage qui doit être fait à partir du résultat de la note d'analyse et du prix;

CONSIDÉRANT qu'Acolyte communication a obtenu le meilleur pointage;

Re 22-05-104

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'accepter la soumission ayant obtenu le meilleur pointage, soit Attractif communication au montant de 19 750 \$ excluant les taxes applicables, et autorise madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer tous documents afférents à l'acquisition des bornes tactiles. Cette somme sera prise à même le Fonds Régions ruralité – Volet 4 dans le cadre du projet FRR-V4-22-06.

**14. Autorisation de procéder à un appel d'offres pour une étude de faisabilité de circuits cyclables sur le territoire de Mékinac**

CONSIDÉRANT que la MRC et les municipalités de Mékinac reçoivent de nombreuses demandes concernant l'établissement d'un réseau cyclable durable afin de permettre aux citoyens et aux touristes de se déplacer sécuritairement entre les municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT la complexité de ce dossier et le besoin d'un regard neuf et expert;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se doter d'une étude de faisabilité de tracés de pistes cyclables afin de documenter les possibilités et d'évaluer les besoins budgétaires;

Re 22-05-105

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de procéder à un appel d'offres sur invitation pour une étude de faisabilité de circuits cyclables sur le territoire de Mékinac.

**15. Autorisation de renouveler l'entente de partenariat territorial avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ)**

CONSIDÉRANT que le CALQ souhaite renouveler l'entente de partenariat territorial avec la Mauricie, afin de contribuer à l'essor culturel de la région par la création et la diffusion de projets artistiques;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de Mékinac croit au potentiel des artistes, écrivains et organismes culturels qui accentuent le sentiment d'appartenance et de fierté du territoire;

Re 22-05-106

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles propose, et il est résolu à l'unanimité des maires :

- de reconduire l'entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ);
- d'autoriser monsieur Bernard Thompson, préfet et madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer l'entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de la Mauricie;
- de verser une contribution annuelle de 5 000 \$ sur une période de 3 ans. Cette somme sera prélevée à même le Fonds Régions et Ruralité – Volet 2.

**16. Dépôt du bilan du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de Mékinac**

CONSIDÉRANT que la MRC Mékinac a adopté son premier PDZA en 2017 pour une durée de 5 ans;

CONSIDÉRANT qu'un bilan synoptique des conclusions du PDZA 2017-2021 a été proposé au conseil des maires;

Re 22-05-107

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires que ce conseil accuse réception du dépôt du bilan du PDZA de la MRC Mékinac.

**17. Autorisation de produire une demande de financement pour la révision du Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de Mékinac**

CONSIDÉRANT que la MRC Mékinac a adopté son premier PDZA en 2017 pour une durée de cinq ans;

CONSIDÉRANT que les réalités et enjeux ont évolué et qu'une révision du PDZA permettra de mieux cibler les besoins du milieu agricole dans Mékinac;

CONSIDÉRANT que la MRC Mékinac a besoin de se doter des services de consultants pour l'accompagner dans la démarche de révision de son PDZA;

CONSIDÉRANT que la révision du PDZA est admissible au programme Territoires : Priorités bioalimentaires – volet 1 du MAPAQ;

CONSIDÉRANT que la MRC doit contribuer financièrement à la démarche de révision par le biais de ses ressources humaines et du Fonds régions et ruralité - volet 2 à la hauteur de 50 % des dépenses admissibles;

Re 22-05-108

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser la MRC Mékinac à produire une demande d'aide financière au programme Territoires : priorités bioalimentaires - volet 1 du MAPAQ pour l'emploi de consultants pour l'accompagner dans la démarche de révision de son PDZA et autorise madame. Nathalie Groleau, directrice générale à signer pour et au nom de la MRC de Mékinac tout document afférant à ce projet.

### **18. Demandes d'aide financière**

#### **a) Fondation québécoise du cancer**

CONSIDÉRANT la demande de participation financière à la campagne corporative de la Fondation québécoise du Cancer;

Re 22-05-109

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de verser la somme de 250 \$ à la Fondation québécoise du cancer.

#### **b) Camp Val Notre-Dame**

CONSIDÉRANT l'invitation reçu pour un souper aux homards, sous la présidence d'honneur de madame Sonia Lebel, dont le total des bénéfices ira à l'organisme de bienfaisance Rendez-vous familial Pointe St-Charles, qui chapeaute le camp Val Notre-Dame;

CONSIDÉRANT que la mission de l'organisme est de permettre l'accessibilité aux vacances aux familles à faibles revenus, aux personnes handicapées ainsi qu'à la promotion du tourisme social et à l'intégration des nouveaux arrivants;

Re 22-05-110

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser l'achat de six billets au coût de 150 \$ chacun.

#### **c) Club de golf le Saint-Rémi**

CONSIDÉRANT le club de golf le Saint-Rémi organisera, le 11 juin prochain, un souper-bénéfice;

CONSIDÉRANT que tous les profits seront investis dans les installations du club de golf;

Re 22-05-111

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser l'achat de huit billets au coût de 60 \$ chacun.

### **19. Asphaltage du stationnement de la MRC**

Ce point est annulé.

### **20. Balisage de la rivière Saint-Maurice pour 2022**

CONSIDÉRANT que pour l'année 2022, les partenaires (Ville de Shawinigan-Ville de La Tuque-MRC de Mékinac) doivent injecter un montant de 21 360 \$ plus taxes pour baliser la rivière St-Maurice, de Grand-Mère jusqu'au pied des rapides Manigances;

CONSIDÉRANT que trois bouées sont à remplacer au coût de 2 922 \$ excluant les taxes;

CONSIDÉRANT que Tourisme Mauricie, par le biais de son nouveau fonds d'aide financière « Synergie », injectera une somme de 15 000 \$ pour le balisage.

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac souhaite renouveler sa participation à l'entente de mise en œuvre du projet de balisage de la rivière St-Maurice pour une période d'une année;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'assumer une partie de l'assurance de responsabilité civile de la Corporation de développement de la rivière St-Maurice qui s'élève à 1 800 \$;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une nouvelle entente pour le balisage de la rivière St-Maurice en 2022;

Re 22-05-112

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser monsieur Bernard Thompson, préfet et madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer pour et nom de la MRC de Mékinac l'entente de balisage de la rivière St-Maurice de Grand-Mère jusqu'au sud des Rapides Manigances pour l'année 2022 avec la Ville de Shawinigan, la Ville de La Tuque et Tourisme Mauricie ainsi que tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution et de verser un montant de 5 000 \$, représentant la part de la MRC de Mékinac, pour le balisage et l'assurance responsabilité civile à la Corporation de développement de la rivière St-Maurice, et ce, à même le Fonds Régions Ruralité – Volet 2, conditionnellement à la participation financière de la Ville de Shawinigan et de la Ville de La Tuque.

## **21. Collecte et transport des matières organiques**

CONSIDÉRANT que les Municipalités régionales de comté des Chenaux, de Maskinongé, de Mékinac ainsi que les villes de Shawinigan et de Trois-Rivières sont directement membres de la compétence d'Énercycle en matière de cueillette sélective et de traitement des matières recyclables (Compétence 2) ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales suivantes sont assujetties à la Compétence 2 d'Énercycle par la MRC des Chenaux : Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper et Saint-Stanislas ;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités locales suivantes sont assujetties à la Compétence 2 d'Énercycle par la MRC de Mékinac : Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Saint-Adelphe, Sainte-Thècle, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Saint-Tite et Trois-Rives ;

**CONSIDÉRANT** que les municipalités locales suivantes sont assujetties à la Compétence 2 d'Énercycle par la MRC de Maskinongé : Charette, Louiseville, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Barnabé, Saint-Boniface, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Paulin, Saint-Sévère, Sainte-Ursule, et Yamachiche ;

**CONSIDÉRANT** que les activités de collecte, de transport et de recyclage des matières organiques sont des activités incluses dans la Compétence 2, et ce, notamment puisque cette compétence inclut tous les pouvoirs suivants « organiser, opérer et administrer un service intermunicipal de récupération, de dépôt, d'entreposage, de réduction à la source, de réemploi, de recyclage, de valorisation et de vente des matières récupérées » ;



**CONSIDÉRANT** qu'Énercycle a pris la décision d'implanter des services de collecte, de transport, de traitement et de recyclage des matières organiques pour tous les membres de la Compétence 2 et pour l'ensemble des municipalités locales dont le territoire est assujéti à cette compétence, et ce, dès l'année 2023 ;

**CONSIDÉRANT** qu'Énercycle a conséquemment publié l'appel d'offres OS-893 pour la fourniture et la livraison de bacs roulants de 240 litres et de bacs de cuisine pour la collecte des matières organiques ;

**CONSIDÉRANT** qu'Énercycle prévoit octroyer le contrat OS-893 en avril 2022 ;

**CONSIDÉRANT** que ce contrat permettra, notamment, la distribution en 2023 de bacs roulants de 240 litres et de bacs de cuisine pour la collecte des matières organiques, et ce, sur l'ensemble du territoire des municipalités assujétiées à la Compétence 2 ;

**CONSIDÉRANT** qu'Énercycle prévoit utiliser son pouvoir d'exiger le paiement de tarifs pour les services rendus à chacun de ses membres de la Compétence 2 afin de prévoir, via son règlement de tarification annuelle, une tarification afférente à la distribution des bacs ;

**CONSIDÉRANT** qu'Énercycle prévoit collecter et transporter les matières organiques à compter du printemps 2023 ;

**CONSIDÉRANT** qu'Énercycle prévoit collecter et transporter les matières organiques récupérées dans les bacs roulants de 240 litres (bacs bruns) à une fréquence d'une fois toutes les deux semaines entre le deuxième lundi de novembre et le deuxième lundi d'avril de chaque année ;

**CONSIDÉRANT** qu'Énercycle prévoit collecter et transporter les matières organiques récupérées dans les bacs bruns à une fréquence d'une fois par semaine entre le deuxième lundi d'avril et le deuxième lundi de novembre chaque année ;

**CONSIDÉRANT** qu'Énercycle demande aux municipalités de limiter la fréquence de collecte du contenu des bacs noirs (bacs contenant les matières destinées à l'enfouissement) à une fois toutes les deux semaines, et ce, à compter du printemps 2023 ;

**CONSIDÉRANT** qu'Énercycle entreprendra l'élaboration d'une campagne de communication pour le déploiement des nouveaux services de collecte et de transport des matières organiques, et ce, afin d'obtenir et de maintenir l'adhésion des citoyens ;

**CONSIDÉRANT** qu'Énercycle entend se concerter et se coordonner avec ses membres, et ce, à toutes les étapes de la préparation et du déploiement des nouveaux services de collecte et de transport des matières organiques ;

**CONSIDÉRANT** qu'Énercycle demande aux municipalités, à compter de l'année 2023, de prévoir spécifiquement une tarification ou une redevance afférente à la distribution des bacs aux adresses civiques ;

Re 22-05-113

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu d'adhérer aux exigences telles que décrites à la résolution 2022-02-5320 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Maurice (Énercycles).

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, s'enregistre contre cette proposition.

## **22. Avis de conformité de règlements d'urbanisme**

### **Règlements numéro 512-2022 et 513-2022 de la Ville de Saint-Tite**

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Tite a transmis à la MRC, pour approbation, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) les règlements suivants :

- Règlement numéro 512-2022 modifiant le règlement de zonage 347-2014 de la ville de Saint-Tite;
- Règlement numéro 513-2022 modifiant le règlement 384-2016 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Saint-Tite;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 137.3 de la LAU, la MRC doit approuver les règlements d'urbanisme et les approuver s'ils sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

Re 22-05-114

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'approuver les règlements suivants :

- Règlement numéro 512-2022 modifiant le règlement de zonage 347-2014 de la ville de Saint-Tite;
- Règlement numéro 513-2022 modifiant le règlement 384-2016 relatif aux usages conditionnels de la Ville de Saint-Tite;

Et autorise la greffière-trésorière, madame Nathalie Groleau, à délivrer un certificat de conformité.

## **23. Autorisation de signer une entente avec Bell pour le service 911 dans les Territoires non organisés**

CONSIDÉRANT que le service 9-1-1 de prochaine génération remplace le service 9-1-1 évolué (« 9-1-1 E ») et qu'il est fondé sur des technologies de protocole Internet (IP) et qu'il prend en charge les appels 9-1-1 natifs IP de bout en bout;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a établi, dans la Décision de télécom CRTC 2015-531, que le système 9-1-1PG du Canada devrait appliquer la norme de la National Emergency Number Association;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2017, le CRTC a déposé la Politique réglementaire de télécom CRTC 2017-182, laquelle, notamment, ordonne à toutes les entreprises de services locaux titulaires (ESLT) d'établir leurs réseaux 9-1-1 de prochaine génération par le truchement de fournisseurs de services de réseau 9-1-1;

CONSIDÉRANT que Bell exploite et gère un système 9-1-1 de prochaine génération desservant les provinces où elle est l'ESLT et agissant, sur demande de la part d'une petite entreprise de services locaux titulaire (PESLT), à titre de fournisseur de réseau 9-1-1PG de ladite PESLT, y compris dans le territoire où l'autorité 9-1-1 exerce ses activités;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer une entente de service avec Bell à cet effet;

Re 22-05-115

Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer l'entente de service avec Bell Canada pour le service 9-1-1 de prochaine génération.

**24. Travaux de voirie sur le chemin des Bêtes puantes dans les Territoires non organisés (TNO)**

CONSIDÉRANT que certains travaux doivent être exécutés sur le chemin Bêtes puantes, pour améliorer l'accès et la sécurité au secteur;

CONSIDÉRANT que les demandes de financement pour des travaux majeurs sont en cours;

Re 22-05-116

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser un investissement de 100 000 \$ pour ces travaux à même le fonds des TNO.

**25. a) Priorisation des demandes au fonds d'aide aux villégiateurs sur les terres publiques**

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac dispose d'un fonds d'aide dont la politique (PAV) exige le dépôt des projets le 30 avril de chaque année;

CONSIDÉRANT que les sommes disponibles pour ce fonds d'aide s'élèvent à 400 000 \$;

CONSIDÉRANT les projets déposés auprès du service d'aménagement du territoire de la MRC;

Re 22-05-117

Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'autoriser le financement des projets suivants, tel que recommandé par le coordonnateur à l'aménagement du territoire, monsieur Louis Filteau, le tout, pour un montant total de 400 000 \$ :

numéro	Promoteur	Projet	Coût total	Aide accordée
PAV-2022-01	Grandes-Piles	Chemin Lac Clair	14 000 \$	11 900 \$
PAV-2022-02	N-D-de-Montauban	Chemins Lac Brulé et 3-camps	12 786 \$	9 100 \$
PAV-2022-03	Ste-Thècle	Chemin St-Amant	45 339 \$	36 600 \$
PAV-2022-04	Trois-Rives	Chemins de villégiature	83 660 \$	71 100 \$
PAV-2022-05	Lac-aux-Sables	Chemin Tawachiche	41 326 \$	31 400 \$
PAV-2022-06	St-Roch-de-Mékinac	Chemin du Dorval	35 883 \$	30 500 \$
PAV-2022-07	Ass. Usagers Ch ST-Amant	Chemin du Dorval	30 683 \$	
PAV-2022-08	Zec Gros Brochet	Chemins de villégiature	90 616 \$	70 000 \$
PAV-2022-09	Zec Wessonnewau	Camping rustique	10 166 \$	3 000 \$
PAV-2022-10	Zec Chapeau de Paille (concassage)	Concassé route 3	100 000 \$	50 000 \$
PAV-2022-11	Zec Chapeau-de-Paille (signalisation)	Signalisation	20 010 \$	10 400 \$
PAV-2022-12	Zec Chapeau-de-Paille (accès lacs)	Accès 10 lacs	20 610 \$	13 000 \$
PAV-2022-13	Zec Chapeau-de-Paille (Héliports)	Sites héliports	25 485 \$	14 000 \$

PAV-2022-14	TNO	Chemin Doucet	150 027 \$	50 000 \$
-------------	-----	---------------	------------	-----------

**Questions de l'assemblée**

Une personne est présente dans la salle et questionne le conseil.

**Levée de l'assemblée**

Re 22-05-118

Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

---

Préfet

---

Greffière-trésorière